

RÉPONSE – M 112 B – 24.09

Réponse du Conseil administratif à la motion M 112 A – 22.10

déposée par Mesdames Sophie BOBILLIER, Mélina BUNTSCHU, Lucia DAHLAB, Céline FORNEY et Barbara LANZILAO, et Messieurs Cédric BRINER, Wahba GHALY et Johan MARTENS, Conseillers municipaux

relative à l'objet suivant :

PROTECTIONS HYGIÉNIQUES GRATUITES ET EN LIBRE ACCÈS AU SEIN DES ESPACES PUBLICS DE LA VILLE DE VERNIER

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Le traitement de la motion susmentionnée et les échanges menés à son sujet dans le cadre de la commission sociale, jeunesse et enfance ont permis au Service de la cohésion sociale de mener une expérience pilote.

En septembre 2023, trois distributeurs de produits menstruels ont été installés dans trois lieux publics de la Ville de Vernier – la bibliothèque de Châtelaine, l'espace socioculturel de l'Étang et la piscine du Lignon – pour une phase pilote de six mois. L'installation a été accompagnée d'une signalétique spécifique (réalisée en collaboration avec la Ville de Genève) ainsi qu'une promotion via l'ActuVernier et une diffusion auprès du réseau.

Cette phase pilote a fait l'objet d'une évaluation visant à déterminer la pertinence du dispositif, sa potentielle pérennisation et extension, et les conditions nécessaires à ces développements. Les éléments récoltés (entretiens, questionnaires, visites) ont permis de confirmer :

- Le bien-fondé de la démarche, pour le public et les professionnel-le-s, vécue comme un symbole positif à l'égard des femmes (personnes menstruées), considérée comme un moyen utile d'augmenter le confort des personnes concernées et comme « prétexte » pour évoquer certaines questions de santé et de prévention avec certains publics.
- L'absence de déprédations, que ce soit sous la forme de dommages aux distributeurs ou de « vol » de consommables.
- La maîtrise des quantités distribuées et des coûts : le risque d'une quelconque utilisation « abusive » du dispositif a pu être écartée ; la consommation est régulière, mesurée et adaptée au public cible des divers lieux.

Sur la base de ces résultats positifs et encourageants, présentés lors de la séance de la commission sociale, jeunesse et enfance du 16 avril 2024, il a été décidé d'étendre le dispositif en couvrant 12 nouveaux lieux en 2024 (pour un total de 13 nouveaux distributeurs). La sélection de lieux supplémentaires met un accent sur certains bâtiments de l'Administration ouverts au public, les centres et maisons de quartier, et la pratique du sport (voir tableau ci-après). Le coût de ces installations et leur approvisionnement en 2024 (CHF 5'400.00) est pris sur les budgets courants du SCS.

Dès 2025, sous condition d'acceptation du budget, 9 derniers distributeurs seraient installés dans les ludothèques, bibliothèques, autres installations sportives et dans la salle de spectacle du Lignon, pour un coût total d'environ CHF 6'500.00.

Dès 2026, le coût annuel pour l'achat des consommables s'élèverait ensuite à environ CHF 5'000.00.

Lieux d'installation des distributeurs de produits menstruels	
Lieux couverts en 2023 (projet pilote initial)	
<i>Sélection de bâtiments publics de natures diverses</i>	Bibliothèque de Châtelaine
	Espace socioculturel de l'Étang
	Piscine intérieure du Lignon
Lieux couverts en 2024 (installation réalisée en juillet)	
<i>Bâtiments de l'Administration ouverts au public</i>	SCS
	Mairie
<i>Maisons de quartier et centres de jeunesse</i>	ABARC
	MQJR ChâBal
	MQ Avanchets
	Eclipse
	La Carambole
	MQ Aire
	JR Lignon
	MQ Quart'île
	TSHM
<i>Sport</i>	Piscine extérieure du Lignon (2 distributeurs)
Lieux couverts en 2025 (à confirmer)	
<i>Bibliothèques</i>	Bibliothèque de Vernier-Village
	Bibliothèque des Avanchets
<i>Ludothèques</i>	Ludothèque des Libellules
	Ludothèque de Châtelaine
	Ludothèque du Lignon
	Ludothèque des Avanchets
<i>Culture</i>	Salle de spectacle du Lignon
<i>Sport</i>	Tennis / badminton d'Aire
	Tennis / badminton / padel de Vernier

Afin d'accompagner la mise à disposition de produits menstruels en libre accès sur la Commune, un travail de sensibilisation sera en parallèle entrepris, dans le but de participer à la déconstruction du tabou qui entoure les règles, et de manière plus générale le corps des femmes. Des ateliers au sein de maisons de quartier pourraient dans ce sens être mis en place et viser à questionner les problématiques entourant de manière générale le corps des femmes. Sous cet angle, la question de la puberté et des menstruations pourrait être thématifiée et s'adresser à un public cible, ou à un public curieux. Des ateliers pourraient aussi

être organisés à destination des professionnels. Une partie de ces actions pourrait s'inscrire dans le programme de la *journée mondiale de l'hygiène menstruelle* – le 28 mai.

La motion M 112 A – 22.10 est ainsi close.

Martin STAUB
Maire

Vernier, le 26 août 2024

